

La chambre de commerce se pose en médiatrice

"On ne va pas demander un montant, mais un pourcentage d'indemnisation fonction de la baisse du chiffre d'affaires, et faire des démarches auprès du Régime social des indépendants". Les discussions allaient bon train entre commerçants, l'autre soir. À l'initiative de l'association Cœur de ville, une réunion rassemblait une quarantaine d'entre eux dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie.

À la tribune, Pierre Bianco, aux côtés de Jean Morana, président de l'association Cœur de ville pour évoquer la possibilité de demander une indemnisation des commerçants lésés par les travaux du centre-ville. La chambre consulaire avait déjà sollicité la maire Patricia Granet par courrier le 24 avril afin qu'elle crée une commission d'indemnisation amiable. "L'impact des travaux est différent selon les cas: le chantier est à son début dans la rue de



La CCI propose son aide logistique aux commerçants. / PHOTO E.F.

l'Hubac. On ne peut anticiper la baisse de chiffre d'affaires." avance l'un.

"Il nous faut un maximum d'information pour avoir en indemnisation maximale, répond Pierre Bianco. Après, cela se fera au cas par cas, selon l'avancement du chantier".

Et de rappeler que les travaux avaient débuté en octobre 2012 et se poursuivront jusqu'en juin.

"Au RSI, on va parler d'une soixantaine de commerçants en difficulté" souligne Pierre Bianco, également membre du bureau de RSI.

"On alerte Mme le maire, on va lui expliquer qu'on ne lui laissera pas faire n'importe quoi, souligne Jean Morana. Il n'est pas question de laisser les commerçants dans la galère".

E.F.